

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 33 (1996)
Heft: 1270

Rubrik: Courier

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



toire des entreprises WIR classées par branches renouvelé chaque année; celui-ci, de la taille d'un bottin de téléphone, peut couvrir tant les besoins de vacances que l'achat de nouvelles lunettes, en passant le changement de l'argenterie.

Pression sur les patrons et les employés

Si le système fut mis en place pour répondre à la thésaurisation de la monnaie comme facteur d'inertie de l'économie nationale (voir marge), il montre aujourd'hui ses limites face aux situations de crise que traversent les petites et moyennes entreprises; le cercle isolant et protecteur du WIR peut devenir un piège pour ceux qui y sont entrés. Système partiellement autarcique, le réseau WIR ne peut fonctionner que s'il est rattaché au fonctionnement de l'économie classique: une entreprise, si elle veut survivre dans le cercle, doit posséder un nombre d'actions WIR inférieur à sa masse monétaire en francs suisses, ne serait-ce que pour payer les salaires de ses employés et les impôts. Dans une période où la consommation stagne, les petites entreprises se retrouvent soudain avec une somme de WIR impossible à convertir et des frais en francs impossibles à honorer. Pris à la gorge, les employeurs doivent faire alors pression sur les employés pour écouler les WIR de l'entreprise. Alors que, jusqu'à présent, seuls les cadres bénéficiaient des avantages WIR, leur salaire confortable le leur permettant, les travailleurs des entreprises appartenant au cercle sont maintenant fermement poussés par les patrons à ouvrir un compte WIR, à consommer en WIR, à payer leurs frais de déplacement en WIR, voire à accepter le treizième salaire en WIR. Si l'effort consenti par les employés d'une entreprise ne suffit pas à assainir sa situation financière, celle-ci se voit dans l'obligation de vendre ses WIR au marché noir, et les rumeurs disent que les WIR s'échangent à 70% de leur valeur sur les parkings alémaniques.

Cercle vicieux de la croissance

Le système ainsi s'emballe: serrées financièrement, obligées d'écouler leurs WIR, les PME sont contraintes de traiter avec des partenaires WIR et les entreprises qui n'appartiennent pas au cercle tentent d'y rentrer pour pouvoir survivre. Etranglement pour les uns, discrimination pour les autres, telles sont les limites du système. En réalité, une organisation d'économie parallèle ne peut fonctionner comme contre poids à la globalisation des marchés que s'il se développe de façon extrêmement localisée; sinon son extension pervertit son fonctionnement. Enfin, plusieurs questions demeurent: quelle pourra être la survie d'un système tel que WIR dans le marché européen? quelles sont les marges de manœuvre des entreprises à l'heure où l'on développe les relations économiques avec nos proches voisins? ■

Le Revenu Minimum de Réinsertion n'insérera qu'une partie des RMRistes!

Au moment où le Revenu Minimum de Réinsertion (RMR) prend sa place dans la lutte contre le chômage, il convient de faire quelques remarques.

Bonne surprise tout d'abord, l'Etat de Vaud ne coupe pas son aide aux chômeurs de longue durée. Il est bien que l'Etat (Confédération et cantons) indemnise les personnes sans travail et que ces postes du budget ne soient pas touchés même en période de crise. Rappelons que le RMR sera destiné aux chômeurs après leur période LACI. Il comportera une indemnité financière et différentes mesures de spécialisation pour accroître leur aptitude au placement. Partant du constat qu'il n'y a pas assez de travail pour tout le monde en ce moment et que les chômeurs de longue durée sont peu formés, le RMR postule que leur insertion est néanmoins possible. Ceci par leur spécialisation.

Offre de travail limitée

Cette démarche n'est pas mauvaise en soi. Par contre, son utilité par rapport au marché actuel du travail semble faible. En effet, celui-ci est constitué aujourd'hui en majorité par des emplois de moyenne qualification (serveurs, maçons, peintres) et qui se précarisent (baisse de salaires, moins de travail car la concurrence est forte, disent les patrons). Dans ce contexte, des RMRistes de faible niveau de formation acquerront des connaissances peut-être utiles à leur insertion. Mais tous les chômeurs de longue durée n'ont pas besoin de spécialisation. En effet, 71% des bénéficiaires du RMCAS genevois proviennent du secteur tertiaire, 60% ont une formation professionnelle, 18% ont une formation universitaire. Pour ceux-là l'offre de travail est aujourd'hui limitée. Les banques n'engagent que du personnel qualifié quand elles engagent; les postes d'éducateurs et d'assistants sociaux sont réservés à ceux qui ont la formation adéquate; quelques emplois fédéraux sont ravis par la personne qui aura exactement le curriculum vitae exigé. Pour ce type de demandeurs d'emploi, des solutions autres que le RMR doivent aujourd'hui être trouvées. Le travail à temps partiel avec baisse des salaires ou la réduction générale des salaires pour créer de nouveaux postes ou encore le développement des activités de l'Etat sont des discussions à mener.

Ceci pour éviter une société où une grande masse ne parvient pas à s'insérer dans un travail.

Stéphane Armenti, Lausanne

CAS DE FIGURE

Supposons que notre employé habite à Echallens. Il décide d'aller manger une pizza avec ses enfants. Muni de l'indispensable répertoire des participants WIR, il fait le tour des restos de la région. Hélas, rien avant Lausanne où là, il a le choix entre quatre restaurants (ni les plus sympathiques, ni les meilleurs marchés). Idem pour les hôtels, seuls quatre à Lausanne figurent sur la liste.